

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Réseau d'alphabétisation et de formation de base

Expéditeur : Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Date : 27 septembre 2024

Objet : **Planification et coordination des services d'alphabétisation pour les réseaux régionaux – 2025-2026**

La présente note de service a pour but de fournir au réseau d'alphabétisation et de formation de base (AFB) des renseignements sur le processus de planification et de coordination des services d'alphabétisation pour 2025-2026. Le modèle de planification des services d'alphabétisation du réseau régional et le tableau de prestation de services qui l'accompagne sont maintenant disponibles dans l'Espace partenaires Emploi Ontario.

Nous vous rappelons que depuis l'année dernière, **il n'est plus nécessaire** d'envoyer au ministère des documents complémentaires (rapports de données, tableaux, graphiques, documents de référence, etc.) en tant que pièces jointes. Toutefois, ces documents peuvent être mentionnés dans les réponses aux questions. En outre, les signatures électroniques et les confirmations par courrier électronique seront des formes acceptables de signature des signataires autorisés des réseaux régionaux.

Tous les réseaux régionaux sont tenus de remplir les modèles de planification des services d'alphabétisation et les tableaux de prestation de services en consultation avec les fournisseurs de services d'AFB et les partenaires communautaires compétents des régions concernées.

Ces modèles doivent être envoyés à la conseillère ou au conseiller en emploi et en formation du réseau régional avant la fermeture des bureaux le 8 novembre 2024.

Le ministère examinera et validera les plans de services d'alphabétisation au plus tard le 29 novembre 2024. Les plans validés par le ministère pourront ensuite être distribués par les réseaux régionaux aux fournisseurs de services d'AFB dans leur zone pour qu'ils puissent s'en servir et s'y reporter pour planifier leurs activités.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des éclaircissements sur la procédure de la planification de services d'alphabétisation, veuillez contacter votre bureau ministériel local.

Nous vous remercions de votre soutien continu au Programme d'alphabétisation et de formation de base.